



Serge Menneteau

Transformation d'une SARL en société anonyme

Selon la jurisprudence de la Cour de cassation (Cass. com. 10.12.1996 n° 2084 P), la transformation régulière d'une société à responsabilité limitée en société anonyme constitue une opération distincte de la cession ultérieure des actions par les associés pris individuellement. Dès lors, cette transformation ne peut être regardée comme entrant dans le champ d'application de l'abus de droit au motif qu'elle avait pour but d'éviter le paiement des droits de mutation dus pour une cession de parts d'une SARL, s'il n'est pas constaté que la société était revenue à sa forme antérieure. L'administration, par une note au BO, vient de se rallier à cette jurisprudence en précisant qu'hormis le cas où la SA reviendrait à sa forme antérieure, cette transformation suivie d'une cession des actions ne relève pas de la procédure des abus de droit (BO 7D-3-97). ■